

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 6 (1861)
Heft: 18

Vereinsnachrichten: Société militaire fédérale : procès-verbaux des séances de samedi et lundi 7 et 9 septembre 1861, à Lugano

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N^o 18

Lausanne, 8 Octobre 1861.

VI^e Année

SOMMAIRE. — Société militaire fédérale. *Réunion annuelle à Lugano, les 7, 8, 9 septembre.* — II. — Nouvelles et chronique. — SUPPLÉMENT : L'Italie en 1860 (*suite*).

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

PROCÈS-VERBAUX

des séances de samedi et lundi 7 et 9 septembre 1861, à Lugano.

Rencontré le 6 au sommet du St-Gothard par une députation du Comité central et du Comité d'organisation, le cortège du drapeau fédéral, ayant à la tête l'honorable général Dufour, arriva à Bellinzona le 7, à 3 heures du matin, au milieu des acclamations de toute la population, massée le long de la route et de la ville.

Le même jour, à 10 heures du matin, il prit la route de Lugano ; arrivé au-dessus de Massagno, il fut reçu par les officiers du Comité central et du Comité d'organisation, ainsi que par les délégués de la municipalité de Lugano, qui étaient venus à sa rencontre avec plusieurs carrosses de gala dans lesquels ledit cortège, ayant pris les places d'honneur, fit son entrée solennelle à Lugano à 3 heures de l'après-midi, acclamé par une nombreuse population, salué par 22 coups de canon et au son de toutes les cloches de la ville. Toutes les maisons étaient pavoisées aux couleurs fédérales et cantonales, et une pluie de fleurs tombait des fenêtres dans les carrosses.

Descendu à l'hôtel-de-ville, le cortège fut reçu dans le salon du Grand Conseil par le Président du Conseil d'Etat, M. le docteur Lavizzari, qui, au nom de tout le canton, souhaita la bienvenue aux officiers confédérés. Après une chaleureuse réplique du général Dufour, le vin d'honneur fut distribué, et les officiers de tous les cantons fra-

ternisèrent pendant quelques heures au milieu de la joie la plus vive et la plus cordiale.

Comité général du 7 septembre.

Les délégations des sections cantonales se sont réunies, d'après le programme, à 6 heures du soir, au Lycée, dans la salle de la bibliothèque, sous la présidence de M. le colonel fédéral L. Rusca, Vice-Président du Comité central.

Les différentes sections étaient représentées comme suit :

Zurich,	par M. le colonel fédéral Jean Ott.
Berne,	» lieutenant-colonel fédéral Jean Meyer.
»	» major Schräemli.
Lucerne,	» colonel cantonal Villiger.
»	» major Stocker.
Soleure,	» lieut.-colonel fédéral Bernard Hammer.
»	» capitaine aide-major Blæsi.
Bâle-Ville,	» colonel fédéral R. Paravicini.
»	» commandant Lotz.
Schaffhouse,	» major Stierlin.
»	» lieutenant Laffon.
Appenzell R.-E.,	» capitaine Henri Meyer.
»	» lieutenant Tanner.
St-Gall,	» major Hermann Mayer.
»	» capitaine Dürler.
»	» sous-lieutenant Stadler.
Grisons,	» colonel fédéral Jacques de Salis.
Argovie,	» colonel fédéral Schwarz.
»	» commandant Zehnder.
»	» major Hussy.
»	» capitaine Munich.
»	» lieutenant Albrecht.
»	» lieutenant Dambach.
Thurgovie,	» commandant J. Rudin.
Tessin,	» capitaine De-Abbondio.
Vaud,	» lieutenant-colonel Fonjallaz.
»	» lieutenant-colonel Bertsch.
Valais,	» commandant Closuit.
Neuchâtel,	» capitaine Ph. Janoz.
»	» lieutenant G.-L. Quinche.
Genève,	» lieutenant-colonel fédéral E. Gautier.
»	» lieutenant-colonel fédéral A. Linck.

La Présidence fait donner lecture et distribuer, autographiée, la liste des *tractanda* arrêtés par le Comité central pour l'assemblée générale de lundi comme suit :

Ordre du jour :

1. Nomination de deux scrutateurs et deux traducteurs.
2. Lecture du protocole de 1861, pour le cas où elle ne soit point dispensée.
3. Réception de nouveaux membres.
4. Compte-rendu du comité central et communications y relatives.
5. Présentation des comptes de 1860, propositions du comité sur l'emploi des fonds de la société et nomination de trois vérificateurs.
6. Lecture intercalée de divers mémoires sur des arguments militaires :
 - a) Major Johannot, sur l'élève des chevaux en Suisse;
 - b) Commandant Vicari, sur les améliorations à introduire dans l'instruction militaire ;
 - c) Lieutenant-colonel d'Erlach, sur la stratégie de la Suisse;
 - d) Lieutenant Rusca, organisation de l'armée.
7. Communications des décisions des juris sur les concours de 1860 et 1861.
8. Discussion et choix des questions à mettre au concours pour 1862.
9. Nomination des différents juris.
10. Fixation de la cotisation des sociétaires pour l'année 1862.
11. Subsides aux deux journaux militaires.
12. Propositions éventuelles.
13. Rapport des vérificateurs des comptes et déterminations y relatives.
14. Choix du lieu de réunion pour 1862, et nomination du comité central.

Lugano, le 7 septembre 1861.

Après une discussion générale, l'assemblée décide :

I.

Les chiffres 1 à 4 des *tractanda* sont approuvés.

II.

Au chiffre 5, après des explications demandées par le lieutenant-colonel fédéral Gautier et données par le commandant Beroldingen, la proposition du Comité central d'allouer 3000 fr. au prêt de Glaris, est appuyée.

III.

Les trois vérificateurs des comptes seront nommés séance tenante par le Comité central, pour leur donner le temps d'examiner le compte-rendu de 1860.

Le Comité désigne à cet effet :

MM. Lieutenant-colonel Hammer ;
Lieutenant-colonel Bertsch ;
Major dans le Commissariat Dotta.

IV.

Le reste des *tractanda* est approuvé.

V.

Sur la proposition de M. le lieutenant-colonel Gautier, le Comité central est chargé de désigner lui-même les Présidents des diverses séances des armes séparées qui doivent se réunir demain 8, à 9 heures du matin.

Le Comité central répartit les présidences comme suit:

Pour le génie et l'artillerie :

Lieutenant-colonel d'artillerie Hammer.

Pour la cavalerie :

Colonel fédéral Ott, inspecteur de la cavalerie.

Pour l'infanterie et les carabiniers :

Colonel fédéral Fogliardi.

Pour le personnel médical :

Docteur Ch. Lucati.

VI.

Après avoir fait distribuer la liste autographiée des questions militaires à mettre au concours pour 1862, et recommandé aux différentes sections de vouloir s'en occuper demain dans leurs réunions séparées, la Présidence déclare la séance close.

Voici le texte de ces questions :

1^o Comment et dans quelles directions l'instruction militaire peut-elle être associée à l'éducation populaire ?

2^o Quels sont les meilleurs moyens de procurer aux sociétés et exercices volontaires de tir une extension aussi grande que possible ?

3^o Quelle doit être la tâche de la gymnastique militaire, et comment la gymnastique civile peut-elle être mise en harmonie avec la première ?

4^o Développer la nécessité pour la Suisse d'avoir *un réduit ou centre défensif*, contenant les dépôts de l'armée et offrant à celle-ci un refuge ou un appui en cas d'invasion étrangère. Ce réduit peut-il se trouver dans quelque partie montagneuse du pays, ou doit-on pour l'obtenir recourir aux ressources de la fortification ? Dans chaque cas où serait-il convenable de le placer ?

N.B. Les trois premières questions sont proposées par le département militaire fédéral, la quatrième par le comité central.

Lugano, 7 septembre 1861.

Assemblée générale du lundi 9 septembre.

Tous les membres de la Société militaire fédérale se rassemblent à 9 heures du matin sur la place *Castello*, au nombre de 500 environ, appartenant à tous les cantons de la Suisse, sauf *deux*.

Le Comité central sortant de charge, précédé par le drapeau de la Société et par la musique, est conduit sur le lieu de réunion par le nouveau Comité. La remise du drapeau est faite par le général Dufour au colonel Fogliardi. Les discours prononcés par l'ancien et par le nouveau Président sont couverts des applaudissements des officiers et de la population qui assistaient à l'imposante cérémonie ; après quoi le cortège se forme dans l'ordre indiqué par le programme de la fête, et traverse toute la ville pour se rendre à l'église *des Anges*, où la séance est ouverte à 10 heures par M. le colonel Fogliardi.

A la place d'honneur, en outre des deux colonels fédéraux Fogliardi et Rusca, membres du Comité central, viennent se ranger :

Le général Dufour ;

Colonel fédéral Bourgeois-Doxat, de Vaud ;

» » Ott, de Zurich ;

» » Kloss, de Bâle-Campagne ;

» » Schwarz, d'Argovie ;

» » de Salis, Jacques, des Grisons ;

» » Kern, de Bâle ;

» » Paravicini, de Bâle ;

» » Philippin, de Neuchâtel.

Un grand nombre d'officiers de l'état-major fédéral et des cantons se placent dans la grande nef de l'église, vis-à-vis de la célèbre et grandiose fresque de *Bernardino Luino, la crocifissione*.

Parmi les invités, on remarque M. le Président et trois membres du gouvernement du Tessin, ainsi que les délégués des municipalités de Lugano et Locarno.

I.

La Présidence désigne comme scrutateurs MM. les majors Johannot, de Genève, et Bernasconi, du Tessin.

Les fonctions de traducteur du français en allemand sont confiées à M. le lieutenant-colonel Meyer, de Berne, et celles de l'allemand en français à M. le capitaine Friederich, de Genève.

II.

L'assemblée décide la dispense de la lecture du procès-verbal de

la dernière assemblée, publié en son temps par les deux journaux militaires de la Suisse.

III.

M. le Président Fogliardi adresse à l'assemblée l'allocution suivante :

« Monsieur le général !

» Chers frères d'armes !

» En ouvrant cette 27^{me} assemblée générale, je constate avec plaisir qu'intervenus en bon nombre à cette réunion solennelle, vous y avez apporté ce sentiment d'ordre et de recueillement qui laissent espérer que cette session marquera une place honorable dans les annales des travaux de la Société militaire fédérale.

» L'attention et l'intérêt avec lesquels vous avez assisté aux séances préparatoires des comités séparés, sont des preuves que vous n'avez point abandonné vos cités, ni quitté vos chères familles, ni laissé vos affaires en suspens pour venir ici par simple curiosité ou par l'attrait de vaines distractions. Non, chers frères d'armes, votre attitude et votre zèle me promettent que vous voulez sérieusement continuer les travaux des assemblées qui ont précédé celle-ci, et porter votre pierre au perfectionnement de l'édifice de nos institutions militaires. Animés par la présence de notre général bien-aimé, vous porterez à ces travaux toute l'attention qu'ils méritent. »

Après avoir passé en revue les différentes questions qui seront mises successivement à l'ordre du jour, M. le Président ajoute :

« Je déclare ouverte la 27^{me} séance générale de la Société militaire, et donne la parole à M. le commandant Beroldingen, secrétaire du Comité central, pour la lecture du compte-rendu de la gestion dudit Comité jusqu'à ce jour. »

IV.

M. le commandant Beroldingen donne lecture du compte-rendu qui suit :

C'est dans les premiers jours de mars dernier que le Comité central a reçu de son prédécesseur de Genève les archives et la caisse de la société, dont l'ordre et la tenue ne laissaient rien à désirer.

Le nouveau Comité tint sa première séance le 10 mars, et procéda incessamment, d'accord avec le Comité cantonal du Tessin, à la constitution du Comité d'organisation de la fête, choisi entre les membres de la section tessinoise.

Une circulaire, datée du 25 avril, et adressée à toutes les sections cantonales, leur annonçait notre entrée en fonctions, tout en les invitant à vouloir envoyer le plus tôt possible au caissier la liste de leurs membres, ainsi que le montant des

contributions pour l'année courante, en raison de 1 fr. 50 pour chaque sociétaire.

Quelques-unes des sections ont répondu avec un louable empressement à notre invitation, mais pour la plupart, il nous est pénible de devoir le constater ici, elles ont retardé jusqu'à ces derniers jours, malgré deux recharges, de faire cet envoi. Deux sections n'ont encore rien répondu, à l'heure qu'il est, ce qui nous a empêché de pouvoir faire imprimer le rôle général des membres de la société.

Aussitôt que les listes seront au complet, le rôle sera imprimé et envoyé à chaque section.

Voici l'état des sections cantonales avec le contingent apporté par chacune d'elles à la caisse de la société pour l'année courante :

SECTIONS	NOMBRE des MEMBRES	Contributions VERSÉES	OBSERVATIONS
ZURICH	169	253 50	
BERNE	186	279 —	
LUCERNE	43	64 50	
URI	13	19 50	
SCHWYZT			
UNTERWALD			
GLARIS	48		
ZOUG	5	7 50	
FRIBOURG	82	123 —	
SOLEURE	106	153 —	
BALE-VILLE	88	132 —	Manque la contribution de 4 membres absents.
BALE-CAMPAGNE	45	67 50	
SCHAFFHOUSE	67	100 50	
APPENZELL Rh.-Ext.	15	22 50	
APPENZELL Rh.-Int.	13	19 50	
SAINT-GALL	120	180 —	
GRISONS	67	100 50	
ARGOVIE		280 —	
THURGOVIE	24	36 —	
TESSIN	153	229 50	
VAUD	155	232 50	
VALAIS	50	75 —	
NEUCHATEL	122	183 —	
GENÈVE	213	319 50	

Quant au canton de Glaris, vu le désastre épouvantable dont il a été frappé dans le courant de cette année, le Comité central a cru devoir le dispenser de sa contribution, et il espère que cette décision ne rencontrera aucune opposition de la part de l'assemblée générale des officiers suisses.

Unterwalden est le seul canton où il n'existe encore aucune section de la société militaire fédérale suisse.

Le Comité ne manquera point de faire appel au patriotisme et à l'esprit militaire des fiers descendants de Winkelried, pour qu'ils viennent au plus tôt compléter le faisceau déjà si fort et compacte sur lequel s'appuie la société mère des officiers suisses.

Arriérés.

1. Depuis quelques années la société militaire fédérale réclame à la section de Soleure le montant de ses contributions arriérées depuis 1850 jusque et y compris

1855; mais celle-ci s'est toujours refusée à faire droit à cette réclamation, par la simple raison que la section de Soleure, dans la période sus-mentionnée, n'a pas existé de fait. Elle n'était point constituée, n'avait aucun Comité-directeur, ne tenait aucune réunion et ne percevait non plus aucune contribution.

Dans sa lettre du 30 août, le Comité actuel de Soleure affirme qu'il lui serait même impossible de constater, à l'heure qu'il est, quels étaient alors les sociétaires, assez probablement plusieurs d'entre eux sont morts et d'autres sont disparus. Il ~~s'était~~ était par conséquent dans l'impossibilité de régler les listes de la section pendant les 6 années précédentes, et d'exiger les taxes correspondantes. Quant à la caisse de la section actuelle, comme elle ne possède aucun fonds, elle ne saurait nullement payer les dettes de l'ancienne.

Cependant pour mettre un terme à cette situation anormale, la section soleuroise, dans sa réunion générale du 27 juillet écoulé, a décidé d'offrir à la caisse de la société fédérale une fois pour toutes une somme ronde de cent francs, avec prière de bien vouloir les accepter pour solde des contributions arriérées, et de déclarer par là définitivement vidée cette vieille affaire.

Le Comité central en charge, appréciant les arguments allégués par la section de Soleure, et considérant qu'elle a ponctuellement acquitté chaque année ses cotisations depuis 1856 jusqu'à présent, propose à l'assemblée d'adhérer à sa demande.

2. La section d'Argovie est arriérée de ses contributions pour les années 1859-60. Pour l'année courante, elle nous a envoyé un à-compte de 280 fr., en attendant de boucler la partie, lorsque la liste des membres aura été épurée et régularisée.

3. Schwitz n'a pas encore acquitté sa taxe de 1860, mais le Comité ne manquera point de régler au plus tôt cette affaire.

Toutes les autres sections sont en règle avec la caisse.

Questions mises au concours.

A la dernière assemblée générale de Genève il a été annoncé que le jury chargé d'apprecier les mémoires sur la 1^{re} et la 3^e questions mises au concours pour 1860, n'ayant pu être complété que tardivement, n'avait pu prendre aucune décision. L'assemblée autorisa alors le Comité central à recevoir en son temps le verdict du jury, et à le mettre en exécution.

Ce verdict fut en effet prononcé que le 1^{er} mars, et aussitôt que le Comité en charge en eut connaissance, il s'empressa de le publier dans les deux journaux militaires, et d'expédier les prix à qui de droit.

Pour le premier mémoire, concernant l'organisation de la landwehr, il a été décerné un prix de 100 fr. à M. le lieutenant-colonel fédéral Mollet, de Soleure, un second prix de 50 fr. à M. le lieutenant-colonel Stadler, de Zurich, et une mention honorable à M. le lieutenant-colonel François d'Erlach, à Berne.

M. le commandant Walter, de Zurich, a touché un prix de 50 fr., pour son mémoire sur la troisième question : *Comment on doit, en campagne, parer aux pertes dans les unités tactiques.*

Pour ce qui concerne les trois questions mises au concours pour 1861, il n'est parvenu au Comité qu'un seul mémoire sur la seconde : *Valeur de la position de Saint-Maurice*, qui fut incessamment transmis au président du jury, M. le colonel fédéral Aubert. La décision que nous venons de recevoir ces jours derniers alloue à son auteur M. le major H. Siefried de Zofingue un prix de 125 fr., que nous lui enverrons aussitôt après la fête fédérale.

Le mémoire et le verdict seront communiqués à l'assemblée.

Fixation définitive des jours de la fête.

La détermination des jours de la fête fut l'objet de plusieurs discussions dans le sein du Comité, à cause du rassemblement des troupes dans les Alpes qui devait durer presque tout le mois d'août. On décida enfin de choisir les 7, 8 et 9 septembre, pour laisser aux officiers le temps de rentrer dans leurs foyers et de s'y reposer.

C'est dans ce sens que fut lancé notre appel du 5 août.

Avant et après la publication de cet appel, le Comité reçut de quelques officiers l'instance d'ajourner d'une semaine la convocation de la société ; mais malgré le vif désir de satisfaire aux vœux de nos frères d'armes, il nous fut impossible cette fois de nous y prêter pour plusieurs considérations d'une certaine importance, mais principalement parce que le 15 septembre coïncidait avec la réunion du Grand Conseil du Tessin, et avec le Jeûne fédéral.

Nous espérons par conséquent qu'il nous sera tenu compte de ces circonstances, même de la part de ceux de nos camarades qui avaient désiré un ajournement.

Rapports avec les sections cantonales.

Ainsi que l'a fait l'année dernière le Comité central de Genève, nous devons aussi regretter que les rapports entre le Comité central et les sections cantonales n'aient été que très rares et presque exclusivement consacrés à des affaires de finance et d'administration.

Il est vrai que les rapports entre les différentes sections et le Comité central sont ordinairement plus fréquents et plus serrés, lorsque quelque danger menace la patrie, ou que des événements imprévus viennent jeter l'alarme et l'émoi dans nos paisibles contrées ; ce qui heureusement n'est pas arrivé depuis quelque temps. Mais nous estimons qu'il serait cependant sage et prudent de mettre à profit les beaux jours de la paix, pour se préparer aux chances même lointaines de la guerre, et que surtout l'amélioration de nos armes et la défense du sol helvétique si accidenté et si inégal, devraient être l'objet d'études sévères et suivies, pour la bonne issue desquelles il serait d'une très grande utilité d'entretenir une correspondance mieux nourrie entre les sections et le centre, et réciproquement.

En espérant que, sous ce point de vue, l'avenir puisse combler la lacune du passé, le Comité central a fait ce qu'il a cru de son devoir, pour être en mesure de soumettre à ces discussions des mémoires et des questions d'un intérêt réel et d'une actualité palpitante, sur lesquels il se permet d'appeler toute l'attention de l'assemblée, afin que ses travaux puissent offrir les avantages et les résultats pratiques que la mère patrie a le droit d'attendre de l'élite de ses enfants réunis autour du drapeau fédéral.

V.

Sur la proposition du Comité, l'assemblée approuve sans discussion la remise faite par lui à la section de Glaris de ses contributions pour l'année courante, en considération du terrible incendie qui a ravagé la capitale de ce canton.

VI.

De même sur la proposition du Comité, et sur les considérations développées dans le compte-rendu qui précède, l'assemblée déclare

accepter de la section de Soleure la somme de 100 fr., une fois pour toutes, pour solde de ses contributions arriérées depuis 1850 jusqu'à 1855 inclusivement.

VII.

M. le Président annonce que le haut Conseil fédéral, sur la demande de la municipalité de Locarno et du gouvernement du Tessin, met à disposition des officiers le vapeur l'*Helvétie* pour les conduire depuis Luvino aux Iles Borromées et de là à Locarno. MM. les officiers sont priés de s'annoncer le plus tôt possible au bureau de poste pour indiquer l'heure et la destination de leur départ, afin d'éviter des encombres et des retards dans les courses.

VIII.

Trois pistolets-révolvers, provenant de la fabrique de Ed. Fornachon et fils à la Mothe près Yverdon, sont déposés sur le bureau à la disposition de MM. les officiers qui voudraient en faire des essais ou bien l'objet de leurs études.

IX.

Pour la réception de nouveaux membres de la Société, il n'est présenté aucune proposition.

X.

M. le commandant Vicari, du Tessin, donne lecture d'un mémoire italien sur quelques changements à introduire dans l'instruction militaire.

Ce mémoire n'ayant été l'objet d'aucune discussion, le Président déclare qu'il sera gardé dans les archives de la Société tout en en prenant acte au protocole.

XI.

Le secrétaire, commandant Beroldingen, donne lecture du verdict du Juri, présidé par M. le colonel fédéral Aubert, qui a examiné le seul mémoire présenté sur la question mise au concours pour 1861 : « Valeur de la position de St-Maurice après l'annexion de la Savoie à la France. »

Ce verdict, qui fut écouté avec le plus grand intérêt, décerne un prix de 125 fr. à l'auteur du mémoire, M. le major fédéral du génie H. Siegfried, de Zofingue.

La décision du Juri étant de sa nature exécutoire, le Comité central déclare qu'il pourvoira de suite à sa mise en exécution.

XII.

M. le lieutenant-colonel fédéral Hammer, au nom de la Section de génie et artillerie, propose que le verdict et le mémoire précités soient publiés dans les deux journaux militaires, sauf à éliminer quelques parties du mémoire les moins faites pour la publicité.

L'assemblée adopte sans discussion.

XIII.

Il est donné lecture d'un mémoire allemand de M. le lieutenant-colonel fédéral François d'Erlach, à Berne, sur la stratégie de la Suisse.

Nulle remarque n'ayant été présentée à ce sujet, ce mémoire passera aux archives de la Société, après en avoir pris note au protocole.

XIV.

La Présidence annonce les mémoires suivants, déposés sur le bureau :

Sur l'organisation de l'armée : lieutenant Rusca, de Locarno.

Sur l'élève des chevaux en Suisse : major Johannot, de Genève.

Il Milite, dédié à la Société militaire fédérale par M. le professeur Curonico d'Altanca, en Léventine.

Aucun des auteurs de ces mémoires n'étant présent, l'assemblée décide en principe qu'il n'y a pas lieu d'en faire donner lecture, et que par conséquent ces travaux resteront déposés aux archives à la disposition des membres de la Société qui voudront en prendre connaissance.

XV.

Monsieur le Président appelle l'attention de l'assemblée sur les quatre questions présentées par le Comité central pour être mises au concours l'année prochaine.

XVI.

La Section de l'infanterie, par l'organe de M. le président Fogliardi, propose de réunir en une seule la première et la troisième question. Le colonel Schwarz, tout en adoptant la première, voudrait éliminer la troisième, vu qu'elle exigerait des connaissances techniques spéciales qui ne peuvent être que très exceptionnellement à la portée d'un officier.

Le colonel Philippin soutient l'avis contraire, mais pour concilier toutes les opinions, il propose de mettre au concours la première, tout en laissant faculté au concurrent de traiter en même temps la troisième.

Le colonel Schwarz s'étant rangé à cette proposition, elle est aussi adoptée par l'assemblée.

XVII.

M. le colonel Ott, après avoir fait rapport sur les travaux de la Section de cavalerie, annonce que celle-ci n'a pas cru devoir formuler des questions spéciales pour le concours.

XVIII.

M. le lieutenant-colonel Hammer, au nom de la Section du génie et de l'artillerie, propose de mettre au concours la quatrième des questions présentées par le Comité central.

L'assemblée adopte.

XIX.

La même Section de génie et artillerie propose la question suivante : « Comment l'invention de l'artillerie rayée influera-t-elle sur la fortification passagère ? »

M. le Président Fogliardi, après avoir soulevé la question si une section peut poser à elle seule deux questions à mettre au concours, propose de la résoudre dans le sens que la 4^{me} question déjà adoptée est censée présentée par l'arme du génie, tandis que la dernière serait censée avoir été présentée par l'artillerie.

L'assemblée adopte d'abord la proposition de M. le Président, et décide ensuite que cette dernière question soit adoptée pour être mise au concours pour la troisième.

XX.

Sur la proposition de M. le colonel Ott, le Comité central est chargé de nommer les Juris qui doivent examiner et juger les mémoires qui seront présentés sur chacune des questions mises au concours.

XXI.

L'assemblée décide que la cotisation de chaque sociétaire pour l'année 1861-1862 soit maintenue à 1 fr. 50 c. comme pour le passé.

XXII.

De même, sur la proposition du Comité central, l'assemblée maintient pour ladite année la subvention de 550 fr. à chacun des deux journaux militaires suisses.

XXIII.

M. le colonel Schwarz propose, et l'assemblée adopte : que le Comité central soit dorénavant autorisé à s'adjointre un officier spécialement chargé d'examiner tous les mémoires adressés audit Comité, ainsi que les décisions des Juris, pour en faire rapport sommaire à la prochaine assemblée générale.

X X I V.

M. le lieutenant-colonel Fratecolla interpelle le bureau sur la question de savoir si un officier qui n'est pas inscrit dans une section cantonale peut être admis à faire partie de la Société militaire fédérale.

M. le Président Fogliardi répond négativement en s'appuyant sur les dispositifs très explicites des articles 2 et 3 des Statuts généraux de la Société.

X X V.

M. le colonel Ott fait ressortir l'opportunité des reconnaissances militaires, et propose que le Comité central s'adresse au Département militaire fédéral, pour le prier de bien vouloir faire continuer par les états-majors de division, comme dans la dernière année, ces reconnaissances, qui ont déjà donné, et qui donneront encore d'aussi utiles résultats pour le pays.

Adopté sans discussion.

X X VI.

La Commission qui a vérifié les comptes de 1860 propose, par l'organe de son Président, M. le lieutenant-colonel Hammer, de les approuver et de témoigner la satisfaction de la Société au Comité de Genève sortant de charge.

Adopté sans discussion.

X X VII.

Le Comité présente la proposition « de prélever 5000 fr. des fonds de la Société et de les placer dans le prêt de Glaris, en retirant des obligations de 500 fr. chacune. »

Après une discussion, à laquelle ont pris part MM. major Stocker, colonel Paravicini, commandant Beroldingen, lieutenant-colonel Gauzier et colonel Schwarz, l'assemblée, voulant donner par le fait un témoignage d'intérêt au malheur qui a frappé le canton de Glaris, sans toutefois amoindrir trop sensiblement les fonds disponibles de la Société, autorise par un vote unanime le Comité central à placer dans le prêt de Glaris, à 3 pr %, une somme de deux mille francs.

X X VIII.

Aucune section ne s'étant annoncée pour demander la fête de la Société pour l'année prochaine, le Comité central propose qu'elle ait lieu à Berne, où la Société n'a eu jusqu'ici qu'une seule réunion en 1837.

Cette proposition ayant été accueillie par tous les suffrages, M. le lieutenant-colonel Jean Meyer s'est levé pour remercier l'assemblée

de l'honneur qu'elle décernait à la capitale de son canton, et pour l'assurer que celle-ci fera tout ce qui sera en son pouvoir pour s'en montrer digne.

XXIX.

Sur différentes propositions parvenues au Comité et mises aux voix, l'assemblée compose comme suit le Comité central pour l'année prochaine :

Président, colonel-fédéral Scherz ;
Vice-Président, lieutenant-colonel fédéral Jean Meyer ;
Secrétaire, commandant Hebler ;

Le Caissier à nommer par le Comité central en charge, après avoir consulté la Section cantonale de Berne.

XXX.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président Fogliardi adresse à l'assemblée les paroles suivantes :

« Chers frères d'armes,

» Avant de lever cette séance, je sens le besoin de vous remercier pour l'active coopération par laquelle vous avez bien voulu faciliter les travaux du Comité central et pour l'attention soutenue avec laquelle vous avez suivi les discussions. Les travaux et les délibérations que vous venez de terminer ne sont pas de ceux qui remuent les nations, mais au contraire sont de ceux qui concourent à consolider et à perfectionner les institutions. Continuons, et unissons toujours nos efforts dans le but unique de conserver, consolider et perfectionner ces institutions que nous ont transmises nos ancêtres et qui font notre orgueil au milieu de l'Europe agitée et perplexe.

» Adieu, chers frères d'armes ! Retournez dans vos foyers en vous répétant qu'en laissant à Lugano le drapeau fédéral, vous avez laissé des frères au cœur ferme pour le tenir debout.

» Je déclare la xxvii^e séance levée, et vous invite à vous retrouver ce soir au banquet fraternel. »

XXXI.

L'honorable général Dufour demande encore la parole pour remercier en termes très courtois le Comité central, le Comité d'organisation et la population tout entière du Tessin de l'accueil cordial et splendide préparé aux officiers confédérés depuis le sommet du St-Gothard jusqu'à Lugano. « Nous sommes venus ici, dit-il, pour vous connaître de plus près, chers Tessinois, pour vous resserrer plus étroitement au faisceau fédéral contre lequel ont toujours échoué les efforts

téméraires de l'ennemi. Attendons avec calme les événements, ne les provoquons point; mais si l'ennemi de la patrie commune osait insulter la Suisse, Tessinois, Confédérés, nous qui ne sommes point dégénérés de nos pères, nous suivrons leur exemple en nous levant tous comme un seul homme dans l'intérêt de notre défense! »

L'écho de l'église *des Anges* retentit longtemps des *bravos* et des applaudissements qui couvrirent les dernières paroles de l'honorable général; après quoi le cortége s'étant reformé à midi et demi, il se mit en route pour accompagner le drapeau de la Société à la demeure de M. le Président colonel Fogliardi.

Lugano, le 9 septembre 1861.

Le Comité central : A. FOGLIARDI, colonel, *Président*.
(Signé) : L. RUSCA, colonel, *Vice-Président*,
BEROLDINGEN, commandant, *Secrétaire*.
FLORI, capitaine, *Caissier*.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

France. — Un fait singulier et qui montre combien le cheval est naturellement peureux s'est produit au camp de Châlons, le 15 août, le soir de la fête de l'Empereur. Aux premières gerbes ou fusées tirées au feu d'artifice, les chevaux de la division de cavalerie, au nombre de 2,000 environ, effrayés et terrifiés, ont violemment brisé leurs entraves, renversé les cavaliers qui voulaient les retenir, et sont partis à toutes jambes comme un seul cheval.

La chronique ajoute que quatre de ces animaux sont morts de peur, — l'un sur place, — les trois autres, en fuyant, sont tombés dans des fossés où ils sont restés.

Plusieurs accidents ont été causés par ces chevaux épouvantés, courant au milieu de 25 à 30,000 personnes qui assistaient à la fête; plusieurs soldats ont été transportés à l'hôpital, entr'autres un brave sapeur, qui a eu la jambe cassée.

Quelques-uns de ces chevaux ont eu tellement peur, qu'ils ne se sont arrêtés, dans leur course effrénée, qu'à sept lieues de distance du camp. D'autres n'ont pu être retrouvés que cinq ou six jours après cette tragi-comique soirée, qui restera dans le souvenir de la cavalerie et de l'infanterie.

Berne. — La *Gazette de Berne* donne les renseignements ci-dessous sur le rassemblement des cadets qui vient d'avoir lieu à Berne :

Dimanche 22 septembre, les différentes sections, séparément les unes des autres, firent leur entrée dans la ville, précédées de leurs tambours et trompettes. Cela présentait un spectacle assez divertissant pour le spectateur, mais ne témoignait guère du bon maintien dans les rangs de nos petits soldats.

Lundi avant midi commencèrent sur le grand rempart les exercices des sections, chacune à part, afin qu'on pût mieux juger du degré d'avancement. Dans l'après-midi la division entière se réunit au Wylerfeld pour les manœuvres et l'inspection que devait faire le colonel Scherz. Il fallait voir nos petits soldats comme ils étaient là tranquilles et immobiles dans leurs rangs, et quelle fierté de maintien ils montrèrent, surtout lorsque le colonel, accompagné de son état-major, les passa en revue.

Le mardi était le jour où le combat simulé devait avoir lieu. La petite armée, forte de douze cents hommes, avec ses onze canons, fut divisée en deux corps, l'un